

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 417

Artikel: Chapelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018783>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 417, 25 août 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

Signes

L'horizon conjoncturel ne cesse de s'éclaircir. Qui aurait scrupule à se réjouir des derniers chiffres publiés, lesquels donnent en gros, le tableau suivant de l'économie helvétique sur le plan du marché de l'emploi : la tendance à l'accroissement du nombre des places vacantes signalées aux offices cantonaux de placement s'est nettement accentuée ces derniers temps, abstraction faite des fortes fluctuations saisonnières; dans la moyenne de l'année 1975, on a enregistré 2813 places vacantes, dans la moyenne de 1976, 4625, soit près de deux tiers de plus; dans la moyenne des mois de janvier à mai, le nombre des places vacantes

a été en 1975 de 2506, en 1976 de 4577 (+ 83%) et en 1977 de 5712 (+ 25% par rapport à l'année précédente); le nombre des chômeurs complets a en revanche diminué, la relation étant de dix places vacantes pour un chômeur...

Mais qui, ayant lu ou parcouru ces constats apaisants, se souvient d'une connaissance encore à la recherche d'un travail, ou prise au piège d'un emploi qui ne lui convenait pas et accepté « faute de mieux » ?

Autre signe douteux : Saint-Gall demande une augmentation de son « contingent » d'étrangers... Le textile regorgerait-il de places de travail ? En réalité ces signes montrent que si la machine économique est relancée, c'est sur les anciens rails, ceux des inégalités, régionales et individuelles.

Chapelles

« (...) Que la femme soit seule à porter la responsabilité de l'avortement alors que celle de l'homme est tout aussi engagée, est signe de péché. Aussi l'Eglise ne porte-t-elle aucune condamnation sur les femmes qui se font avorter. Ferme sur les principes, elle est pleine de compassion pour les personnes. Elle connaît bien la faiblesse humaine. Aux défaillances en ce domaine comme en tous les autres, elle répond par l'amour et le pardon. Toutefois, pour que cet amour même ne soit pas dévalué, l'Eglise ne consent pas à rabaisser les exigences de Dieu de manière à les adapter à la faiblesse humaine. Elle décriminalise les personnes qui recourent à l'avortement, mais non l'avortement en soi. Car tout ce qui tend à innocenter par principe la destruction de la vie prénatale fait oublier aux hommes qu'ils sont pécheurs et qu'ils ont besoin de la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ. Toute atteinte à la Loi est une atteinte à l'Evangile (...) ». Au début du mois d'août, le Conseil synodal de l'Eglise évangélique du canton de Vaud faisait savoir son point de vue à propos de l'initiative pour la solution du délai.

Lundi passé était publié un « manifeste en faveur de l'initiative pour la solution du délai » dont le résumé, rédigé à l'intention de la presse avait la teneur suivante : « Après les arguments en faveur de la liberté de la maternité, le manifeste indique les exigences du respect de la vie ainsi que ses limites. Il signale le droit à la liberté de conscience. Il dénonce les prétextes invoqués pour réprimer l'avortement et montre comment la répression sert de façon inavouée et souvent inconsciente les différentes formes d'oppression ».

Toujours au début de la semaine passée, Caritas Suisse annonçait son engagement pour le « non » à l'initiative : « Nous prenons le parti du plus faible. Nous ne pensons pas au seul enfant à naître. ou à la seule femme : nous pensons aux deux ».

La petite guerre des communiqués a commencé. A chacun son langage, à chacun ses fidèles. Mais qui, hors des chapelles, s'y retrouverait à travers la condescendance des uns, la polémique des autres ? Qu'importe, on bat le rappel, on serre les rangs par le biais de l'intolérance des vocabulaires. Quitte, après s'être comptés, à appeler au dialogue...